



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

8-Domains de compétences par thèmes
8.6-Emploi-Formation professionnelle

N° DP-2025-4

Objet : Location de l'Hippodrome de Vire Normandie pour l'organisation du job dating du 12 mars 2025

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020 et n°D2023-1-1-8 du 9 février 2023, pour la conclusion des baux à titre onéreux ou gratuit,

Vu le procès-verbal d'élection de la Présidente et des Vice-Présidents de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 15 février 2024 ;

Vu la nécessité de louer l'Hippodrome de Vire Normandie dans le cadre de l'organisation du Job dating qui se déroulera le 12 mars 2025,

DÉCIDE

Article 1 :

D'établir, avec la Société des Courses de Vire Normandie, en sa qualité de propriétaire du site, un contrat de location de l'hippodrome de Vire, situé rue de l'Hippodrome – 14500 VIRE NORMANDIE, dans le cadre de l'organisation du Job dating qui se tiendra le mercredi 12 mars 2025.

Le contrat de location fixe les modalités et obligations relatives à la location de l'hippodrome.

Le contrat de location et/ou toutes pièces contractuelles s'y rapportant seront signés par la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ou son représentant.

Article 2 : Madame la Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- au contrôle de légalité de la Préfecture,
- au Trésorier Principal, comptable public,
- à/ aux intéressé(s).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau informera le Conseil Communautaire de cette décision lors de la séance la plus proche.

Article 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250212-DP-2025-4-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

Publication : 13/02/2025

Fait à Vire Normandie

Le 12 février 2025

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/>
rubrique « actes administratifs », le : **13 FEV. 2025**

